

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 JUIN 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

Convocation du 14.06.2022
Affichage du 14.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le ~~vingt-deux~~ ^{vingt-deux} juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 14.06.2022, affichée le 14 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme EDOU Bernadette, M ORY Gilles (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M BAILLIF Christian).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.06.127

CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL – AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RD 8 – 111 – CD 61

La convention, remise préalablement à la séance du présent conseil, a pour objet, conformément à l'article 23 de la loi 2004-809 du 13 aout 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales, de permettre à la CdC des Hauts du Perche de réaliser sur le domaine public départemental des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage et de bénéficier des attributions du fonds de compensation pour la TVA pour les dépenses afférentes auxdits travaux.

Cette convention permet au Département de transférer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de chaussée en enrobées, en vertu de l'Article L.2422-12 du Code de la commande publique, pour l'aménagement du carrefour des RD 8 et RD 111 (Quartier de la Providence) sur la commune de Longny les Villages (commune déléguée de Longny au Perche).

A ce titre le département de l'Orne prendra en charge la réfection de la couche de roulement estimée à 16 000€ HT et versera cette participation financière à la CdC des Hauts du Perche, après réception des travaux, qui fixera le terme du transfert de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter les termes de cette convention tels que présentés en annexe.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'autorisation de travaux et de transfert de maîtrise d'ouvrage sur le domaine public départemental – aménagement du carrefour des RD 8 – 111 – avec le Département de l'Orne, ainsi que l'ensemble des documents y afférent.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

